

## **Avis adopté**

Séance plénière du 24 septembre 2025

# *La participation du public aux décisions impactant l'environnement*

## **Déclaration du groupe de la Coopération**

À l'heure où nos démocraties se fragilisent et où grandit la fatigue civique, la participation du public aux décisions impactant l'environnement est un levier de confiance et d'efficacité de l'action publique. Lorsqu'elle est pensée en amont, au bon niveau territorial et avec les bons outils, elle réduit les incompréhensions, améliore les projets et sécurise juridiquement les décisions.

L'avis propose une trajectoire cohérente : stabiliser le cadre pour donner de la visibilité ; professionnaliser les démarches pour qu'elles soient utiles et pas seulement formelles ; et organiser la redevabilité pour que chacun voie comment la décision s'est construite. Cette approche pragmatique permet de passer d'une consultation symbolique à une participation instruite et contradictoire, où les alternatives sont examinées et les réponses apportées.

Trois points retiennent particulièrement l'attention. D'abord, la montée en compétences des acteurs : formation des élus et services, soutien aux associations et clarification du rôle des autorités indépendantes. Ensuite, la transparence « au fil de l'eau » : documents accessibles, publicité des avis, traçabilité des évolutions et réponses motivées aux contributions. Enfin, une logique de prévention des conflits, par la médiation et par des procédures plus lisibles, plutôt que par le seul juge en bout de chaîne.

Cette méthode est exigeante, mais elle est efficace : elle accélère en sécurisant, et elle apaise en expliquant.

**Le groupe de la coopération a voté en faveur de cet avis** et remercie la commission et les rapporteurs pour ce beau travail très utile, qui, le groupe l'espère, sera saisi par les pouvoirs publics.